

METHODE



SITE WEB

PORTEURS

ADEME

HISTORIQUE

Création : 1990. Evolution de la démarche AEU® vers l'AEU2. Accompagnement ralenti depuis 2015.

CIBLES

Collectivités, Aménageurs privés

ECHELLE

✓ Quartier ✓ Territoire

PHASES DE PROJET

✓ Programmation
✓ Conception
✓ Réalisation
✓ Fonctionnement

RAYONNEMENT

✓ France
✗ Europe
✗ Monde

NB OPERATIONS

Plus de 900 démarches

OBJECTIFS

L'AEU2 – L'Urbanisme durable est une méthodologie d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui repose sur les finalités du développement durable et promeut la **participation territoriale** et l'**évaluation de projets urbains**. La démarche AEU2 repose sur **4 étapes de projet explicites** : **vision** (analyse croisée des enjeux), **ambition** (définition du niveau des objectifs), **transcription des objectifs**, **concrétisation** (définition des mesures de suivi).

Elle est guidée par **deux principes déterminants** tout au long du projet : la **participation** et l'**évaluation**.

Le cadre évaluatif se structure en **trois objectifs stratégiques** : 1. Lutter contre le changement climatique ; 2. Préserver la santé et limiter toutes les sources de pollution ; 3. Préserver les ressources naturelles des territoires.

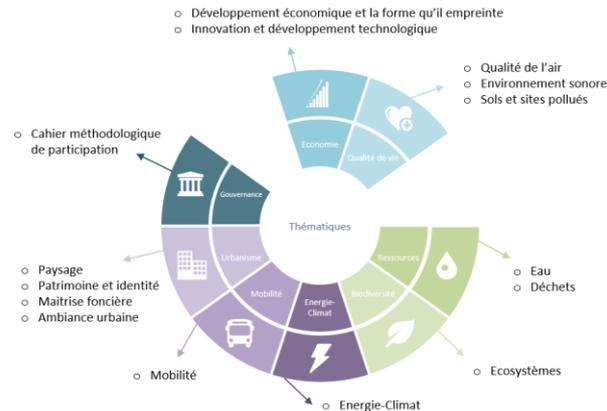
L'AEU2 est une démarche d'aide à la décision et à l'action aux différentes étapes de déploiement du projet, qu'il s'agisse d'un document de planification urbaine (SCoT, PLUi, PLH) ou d'opérations d'aménagement (ZAC, écoquartier...).



FINALITES



THEMATIQUES



GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES

Implication des parties intéressées

La participation est un principe clés de la démarche. AEU2 permet de prendre en main le pilotage, l'organisation et l'animation de démarche de projets participatifs : un cahier thématique y est consacré. L'AEU2 permet de mobiliser les parties prenantes et habitants à travers des dispositifs de concertation (ateliers thématiques, balade urbaine...) ou de co-construction. La démarche améliore ainsi la visibilité du projet pour les acteurs du territoire. La démarche AEU2 a en outre des vertus pédagogiques, notamment à destination des élus, via le cadre méthodologique proposé.

PRISE EN MAIN

Inscription démarche : Anciennement AAP – Mise en œuvre volontaire sur la base des référentiels accessibles en ligne

Coût : ✓ Accès libre (certains cahiers techniques ont un coût de 15€)

Autonomie : La démarche peut être suivie en **autonomie totale** par le porteur. L'ADEME recommandait initialement un accompagnement distinct de type AMO en amont du projet pour explorer les possibles et animer les concertations avec les parties prenantes.

Evaluation :

✓ Auto évaluation
✗ Evaluation par des experts tiers

Niveau de maturité nécessaire :

Adaptée aux maîtrises d'ouvrage souhaitant porter une vision transversale, l'AEU2 peut être un préalable ou accompagner à des démarches plus poussées en matière d'aménagement durable.

APPROCHE

Performancielle

Management

TYPES D'INDICATEURS

✗ Objectifs /valeurs cibles fixés
✓ Indicateurs proposés
✗ Indicateurs imposés

Contient des recommandations de management ainsi que des indicateurs (moyens, performance, impact) incontournables et secondaires. Les objectifs sont à fixer par le porteur (étape « ambition »).

RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

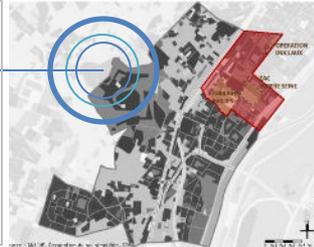
- Depuis 2001, près de 900 démarches financées par l'ADEME (dont près de 600 sur la période 2009/2012) ont été réalisées ou mises en chantier (dont 49 en Ile-de-France).
- Depuis 2015, l'AEU2 ne fait plus l'objet d'un accompagnement financier spécifique, sauf pour les DROM, par l'ADEME. Une trentaine de collectivités par an s'engagent depuis dans la démarche.
- Perspectives : la démarche peut être mobilisée en appui de tout projet ayant trait à l'urbanisme durable, même en l'absence d'un accompagnement financier dédié

AEU2 QUARTIER CARNOT GAMBETTA

Objectif : Réaliser un projet pilote pour l'intégration des ambitions environnementales de la ville, et préfigurer une généralisation à l'ensemble de la commune de Suresnes

Périmètre : 52 hectares, 8 400 habitants (92, Région Ile-de-France)

[Fiche technique](#)



AEU2 VILLES AUX CLERCS

Objectif : Répondre aux besoins de développement urbain et économique de la commune tout en préservant la qualité du cadre de vie, les services et commerces de proximité

Périmètre : La-Ville-aux-Clercs, 1 333 habitants, 26,6 Km² (41, Région Centre)

[Fiche technique](#)



RESSOURCES DISPONIBLES

- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club

La démarche est associée à un guide méthodologique, des formations de l'ADEME et un corpus de cahiers techniques et méthodologiques.



- 1 [Librairie de l'ADEME AEU2](#)
- 2 [Référentiel d'évaluation](#)
- 3 [3 en 1 de la ville durable : AEU2, HQE Aménagement, Ecoquartier \(3\)](#)

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES



L'AEU2 n'est pas un sigle officiel de qualité délivré par l'ADEME (certification, label,...) mais bien une démarche d'aide à la conception et mise en œuvre d'un projet d'urbanisme durable à l'échelle de la planification urbaine ou de l'aménagement opérationnel.

L'AEU2 pouvant être destinée pour les opérations d'aménagements à faire émerger un écoquartier tel que défini par le Label national, elle est à considérer comme un moyen contribuant à prétendre à son obtention. Pour davantage formaliser le management du projet, l'AEU2 peut s'articuler avec la certification HQE Aménagement qui implique un audit dans les phases de programmation, conception et de réalisation de la démarche.

SITE WEB ET CONTACT

ADEME: Agence de la transition écologique

Lien: <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/urbanisme-amenagement/dossier/soutiller/outils-aeu2-propose-lademe>